

# Loi Travail :

## Le 28 juin – Tous dans la rue !!!!

**A**près quatre mois de luttes, la CGT avec l'intersyndicale, ont été à la pointe du combat pour l'obtention du retrait de la Loi Travail.

9 journées d'actions, de grèves et de manifestations n'ont pas entamé la détermination des salariés, des jeunes, des privés d'emploi et des retraités.

Malgré des violences organisées par des groupuscules n'ayant rien à voir avec le mouvement social et dénoncées par la CGT, les enquêtes d'opinion montrent que 60 % des français sont opposés à cette loi et réclament son retrait !

La votation citoyenne initiée par l'intersyndicale nous montrent, là où elle est organisée, une forte participation des salariés et une volonté nette et sans appel de voir cette Loi retirée !

**Le gouvernement doit entendre le message puissant exprimé par les salariés, les jeunes, les privés d'emploi et les retraités. Manuel**

**Valls doit sortir de ses postures et de ses invectives en retirant son projet de loi ou en l'amendant de manière à en changer l'esprit !**

**Contrairement aux idées reçues, la CGT est dans le dialogue et a des propositions. La CGT est également dans l'action car c'est avec ces deux piliers : mobilisation et dialogue que se construira le rapport de force suffisant pour faire reculer le gouvernement !**



Au cours de la rencontre avec la ministre du Travail du 17 juin dernier, la délégation CGT, conduite par Philippe Martinez, a avancé des propositions concrètes afin de favoriser la négociation collective, d'instaurer l'accord majoritaire à tous les niveaux de la négociation et de revoir les conditions de négociation.

La CGT a également réaffirmé la nécessité de maintenir la hiérarchie des normes.

Concernant les licenciements économiques, la CGT a indiqué qu'elle souhaitait que la réalité du motif soit examinée par un juge judiciaire avec une procédure accélérée et que les C.E. devaient pouvoir émettre un droit de veto, suspensif sur la question des suppressions d'emploi.

La question de la Médecine du Travail a été abordé au cours de la rencontre. La CGT a demandé le maintien de la visite d'embauche ainsi que des visites périodiques pour l'ensemble des salariés. La délégation CGT a également réaffirmé la nécessité de renforcer une médecine

travail : préventive, indépendante et multidimensionnelle rattachée à la Sécurité Sociale.

Enfin, la CGT a demandé que le prélèvement des trop-perçus versés par Pôle Emploi soit soumis à l'autorisation d'un juge comme c'est le cas actuellement afin de garantir les ressources des privés d'emploi d'un mois sur l'autre !

A l'issue de la manifestation du 28 juin, la CGT, avec l'intersyndicale, remettront les votations citoyennes à la Préfecture de Meurthe & Moselle.

**L'Union Départementale CGT de Meurthe & Moselle appelle l'ensemble des salariés à se mobiliser massivement au travers d'une grève Mardi 28 juin et à rejoindre les jeunes, les privés d'emploi et les retraités à la manifestation départementale de Nancy  
Rassemblement à 15h Place Dombasle**